



*Ville de Thorigny sur Marne*

*Budget Primitif 2018*

*Présentation brève et synthétique*

## 1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Dans la continuité des budgets 2016, 2017, le budget 2018 s'inscrit dans un contexte toujours difficile pour les collectivités locales : faible croissance nationale, baisse des dotations de l'Etat, augmentation des prélèvements.

Cependant, le budget a été élaboré sur la base des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité (identiques depuis 2009)
- Maintien de la capacité d'autofinancement
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement en assurant un service public de qualité aux administrés
- Poursuite d'un programme de travaux d'investissement répondant aux besoins des habitants : les dépenses habituelles visant à la réhabilitation du patrimoine communal et des travaux de mise en conformité avec les normes en vigueur (ADAP, éclairage LED, quai de bus...) ainsi que la réalisation d'opérations spécifiques telles que le Parc des sports tranche 2 et des acquisitions foncières visant à favoriser l'implantation de commerces de proximité et de services publics locaux.

## 2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2018

A- Section de Fonctionnement : 13 641 449.89€

### 1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont principalement constituées par :

- La fiscalité : Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 5,50 M€.
- Les dotations : 2,7M€  
La baisse des concours de l'Etat non connue au moment de la préparation du budget est estimée à 0.15%. Les subventions CAF et CNASEA sont en légère baisse (-0.97%) tandis que celles du Département sont en hausse (22%)
- Les produits des services : 1,1M€  
La fréquentation du Centre de Loisirs, de la Crèche et de la Restauration Scolaire est en hausse.

### 2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel : 6,9M€  
La progression de 2.83% par rapport au BP 2017 résulte non seulement de l'augmentation de la fréquentation des TAP et du Centre de Loisirs mais aussi de la hausse des charges décidées par l'Etat (cotisations retraite) et de la cotisation annuelle pour l'assurance statutaire contractée par la Collectivité (+ 40 000€/BP 2017).

- Les charges à caractère général : 3M€  
Cette année encore, il a été décidé de maintenir les travaux réalisés par les régies municipales (Bâtiments, Pôle Logistique et Espaces Verts) afin de garantir un service de qualité à la population. De plus, une baisse notable des charges courantes telles que les fluides, la maintenance et les contrats de prestations de service est inscrite.
- Les autres charges de gestion courante : 0, 3M€  
Ce chapitre demeure stable depuis 2015. La baisse constatée s'explique par la disparition de la contribution incendie, qui relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération.
- Les charges financières : 0,2M€  
Ce résultat est lié à la fois à la baisse des taux et à la gestion active de la dette.
- Les dotations aux amortissements : 0, 3M€  
Source de financement pour la section d'investissement, leur montant varie chaque année.
- Le virement à la section d'investissement : 2.7M€  
Il est constitué non seulement par la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur (2.4M€ pour 2017) mais aussi par l'excédent de l'exercice en cours (2018 = 0, 3M€). Depuis 2015, la ville affiche un excédent de l'exercice en cours maîtrisé.

B- Section d'investissement : 7 156 983€

### 1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Parmi les recettes de l'exercice, on distingue :

- Taxe d'aménagement : 0,05M€
- FCTVA : 0,5M€
- Les dotations aux amortissements : 0, 3M€
- Subventions : 0,35M€  
Elles concernent le complexe sportif, la voirie et certains travaux bâtiments.
- Emprunt : 1,89M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 2.7M€

### 2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations d'investissement concernent :

- Les acquisitions foncières : 1,6M€
- Le remboursement du capital des emprunts : 0,68M€
- Opérations spécifiques : 1,8M€
- Les travaux bâtiments : 0,29M€

- Les travaux de voirie : 0,59M€
- Les travaux bâtiments scolaires : 0,20M€
- Les travaux en régie (bâtiments, espaces verts, pôle logistique) : 0,2M€
- L'éclairage public : 0,15M€

**NOTA BENE :**

Le budget consolidé s'élève à 20 798 432€.

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au Budget Primitif 2018.

### 3- PRINCIPAUX INDICATEURS

- L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 320 452€ pour cette année.
- L'épargne nette est obtenue en déduisant les charges financières de l'épargne brute soit 126 452€.
- Capacité de désendettement : Attendu que les recettes de fonctionnement sont minorées parce que prévisionnelles, ce ratio sera analysé au compte administratif.
- Taux d'imposition :  
Ils sont identiques depuis 2009. La progression de produit fiscal provient donc de l'augmentation des bases :
  - fixée à 0,9% par la Loi de Finances pour 2018
  - des logements construits récemment sur la Ville
- Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1117	1033
Produits des impositions directes	575	471
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1150	1164
Dépenses d'équipement brut	496	428
Encours de la dette / Population	662	842
DGF / Recettes réelles de fonctionnement	127	157

- Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la collectivité sont stables en ce qui concerne les postes permanents pourvus figurant aux tableaux des effectifs. Les emplois non permanents sont en augmentation car ils sont liés à des activités ou des missions ponctuelles qui varient selon les périodes et la fréquentation des structures de la Ville : restauration scolaire, centre de loisirs, TAP, petite enfance et jeunesse, évènementiel..

Les postes permanents vacants suite à des départs en retraite ou des mobilités ne sont pas automatiquement remplacés : une étude au cas par cas en lien avec les contraintes budgétaires et les réorganisations de service est menée.

Les emplois du niveau de la catégorie C constituent la majorité des postes pourvus. Ceux du niveau A et B sont en nombre inférieurs.

Le recours aux agents contractuels sur des postes permanents reste exceptionnel et ne concerne que certain type d'emplois. De même, la Collectivité comptabilise 2 CUI.

Le budget relatif aux charges de personnel est en augmentation en 2018 du fait :

- des recrutements nécessaires au fonctionnement des services
- de l'augmentation des charges patronales et du GVT
- de l'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire